DLP 19-9-94J03654



Avertissements agricoles

Publication périodique

EDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 24

17 AOUT 1988

MAIS	: Régression des populations de pucerons
MAIS, FLAGEOLETS, MAIS DOUX	: Début du 2ème vol de pyrale. Traitement à envisager sur cultures à récolte tardive
COLZA	: Protection insecticide à l'automne

- MAIS GRAINS -

PUCERONS :

●Depuis une semaine, une régression naturelle des pucerons est constatée dans la plupart des parcelles suite à l'action conjuguée d'insectes auxiliaires et de mycoses.

→Sauf dans les parcelles de variétés sensibles non traitées en temps voulu, (PRIAM, CLEA, MONA, ...) les infestations observées cette année auront moins de conséquences sur les rendements qu'en 1987, en raison du stade avancé du maïs au moment des pullulations et de la régression très rapide des populations depuis une semaine. Cependant, les parcelles fortement couvertes de fumagine à cette date ont certainement subi des dégâts non négligeables.

- MAIS, MAIS DOUX, FLAGEOLETS -

PYRALE :

●Début du 2ème vol constaté depuis quelques jours en zones précoces. Les premières pontes devraient être déposées en fin de semaine.

→Traitement non justifié en maïs-grain, ni sur maïs doux et flageolets à récolte précoce.

→Sur maïs doux et flageolets de zones précoces qui ne seront pas récoltés avant début Septembre, un traitement est souhaitable entre le 20 et le 25 Août avec une pyrethrinoïde liquide ne posant pas de problèmes de résidus : DECIS à 0,5 l/ha, FASTAC 0,6 l/ha.

- BETTERAVES -

MALADIES :

●Stagnation relative des maladies depuis 10 Jours en raison du climat sec. La Ramulariose reste la maladie la plus fréquente, mais quelques symptômes de Rouille et d'Oïdium sont quelquefois présents.

→Ne pas oublier le renouvellement de traitement 20 jours après la première intervention. Utilisez un produit polyvalent parmi la liste de produits homologués (voir fiche couleur "Maladies de la betterave" jointe au bulletin n° 21 du 7 Juillet dernier).

.../...

Abonnement annuel : 150 F Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



P44

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant A. SIMONIN CPPAP N 530 AD

- COLZA -
- PROTECTION INSECTICIDE A L'AUTOMNE -

MOUCHE DU CHOU :

• En 1987-1988, il n'a pas été décelé de fortes attaques dans les cultures de colza de la région sauf sur cultures mises en terre extrêmement tôt (mi à fin Août) et ayant levé très rapidement.

Dans notre région, cet insecte est surtout à craindre sur semis très précoces commençant de lever avant le 5-10 Septembre. Les régions où ce ravageur est le plus facilement rencontré sont le Berry (18-36) et le Drouais-Thymerais (28).

• Cet insecte des cultures légumières a trois générations (donc trois vols) par an. Le troisième vol se produit souvent de fin Août à mi Septembre. Si les colzas ont commencé de lever avant que le vol ne soit terminé, les mouches viennent pondre au pied des jeunes plants et les attaques risquent d'être nombreuses et graves (sectionnements de pivots).

PRECONISATIONS :

→ Dans notre région, la première méthode de lutte contre cet insecte consiste à ne pas effectuer de semis très précoces. Les semis à partir du 5-8 Septembre sont nettement moins exposés aux fortes attaques.

→ Au niveau des traitements insecticides :
Dans le cas de semis précoces (du 25 Août au 5 Septembre environ), utiliser des insecticides microgranulés localisés dans la raie de semis.
Les spécialités utilisables :

		Semis à 34 cm
CURATER	: 30 à 40 g aux 100 m linéaires	9 à 12 kg/ha
COUNTER PLUS	: 33 à 40 g aux 100 m linéaires	10 à 12 kg/ha
DELEX	: 30 à 40 g aux 100 m linéaires	9 à 12 kg/ha
DELTANET	: 40 g aux 100 m linéaires	12 kg/ha
ONCOL 5 G	: 30 à 40 g aux 100 m linéaires	9 à 12 kg/ha

L'efficacité de cette technique est insuffisante en conditions sèches.

Les traitements insecticides en pulvérisation sont très irréguliers et de ce fait déconseillés.

GROSSE ALTISE ET CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL :

• La grosse altise était le ravageur du colza le plus fréquent dans notre région à l'automne. Or, depuis trois ans, les populations semblent en régression et il n'est plus observé de fortes attaques. Cependant, il convient de maintenir la surveillance de ce ravageur sur plantules.

• Le charançon du bourgeon terminal était traditionnellement un ravageur de la Champagne berrichonne et de petites régions limitrophes.

Le retournement de la plus grande partie des cultures de colza dans cette région à l'automne 1986 n'a pas permis une bonne reproduction de cette espèce, que l'on trouve maintenant surtout dans les zones limitrophes de la Champagne berrichonne (Boischauts, Pays fort, Sologne du Cher, Berry-Puisaye du Loiret) et de façon éparse en Indre et Loire (moitié Sud du département, Gâtine tourangelle proche de Tours).

LES PRECONISATIONS DE LA CAMPAGNE PRECEDENTE SONT RECONDUITES :

→ Utilisation d'un microgranulé localisé dans la raie de semis:
Technique d'"assurance" relativement coûteuse et pouvant être mise en défaut.
La protection contre les altises est bonne, mais il faut surveiller les parcelles au moment de la levée si les conditions sont sèches ; dans ce cas une intervention insecticide en pulvérisation peut être nécessaire et elle doit être faite rapidement (morsures dues aux adultes).

La protection contre le Charançon du bourgeon terminal est insuffisante : elle doit être complétée par une application en pulvérisation en fonction des captures (suivre les Avertissements Agricoles).

Les spécialités utilisables sont celles citées pour la mouche du chou à la dose faible.

→ Utilisation d'un microgranulé mélangé à la semence :

Au cours des précédentes campagnes, l'efficacité vis-à-vis de l'Altise n'a pu être vérifiée.

→ Utilisation de traitements en pulvérisation contre les adultes :

C'est la méthode la plus économique car on traite "à vue".

Préférer des spécialités du type pyréthrinoïde

Les efficacités obtenues sont bonnes. Pour positionner les traitements suivre les Avertissements Agricoles, car selon les années, le nombre d'applications nécessaires est très variable.

La lutte contre les Altises et le Charançon du bourgeon terminal doit être dissociée (dates de vol rarement en coïncidence).

→ Utilisation de traitements en pulvérisation contre les larves d'Altises et de Charançons du bourgeon terminal en période hivernale.

C'est une solution de rattrapage

L'efficacité est irrégulière surtout sur charançon du bourgeon terminal et la réalisation pratique difficile

De telles applications ont rarement été justifiées ces dernières années.

LIMACES ET PUCERONS :

Ces ravageurs posent de plus en plus de problèmes sur colza en période automnale.

• Les limaces provoquent un affaiblissement ou une destruction des jeunes plantules. Les populations semblent en augmentation depuis deux ans en raison d'étés suffisamment arrosés qui ont permis une bonne reproduction et une faible mortalité.

→ Il est possible de pratiquer une lutte préventive sur chaumes ou sur parcelle déchaumée reverdie à l'aide de granulés hélicides (meilleure efficacité en cas de rosées ou de légères pluies).

→ Une localisation de granulés hélicides dans la raie de semis est aussi possible avec du MESUROL (efficacité sur limaces horticoles s'alimentant sous le sol).

→ Un suivi de pièges (sac de jute ou de plastique sous lequel on dispose quelques granulés hélicides) à partir de l'époque du semis peut permettre un traitement raisonné avant les premiers dégâts si l'on trouve de nombreuses limaces mortes sous les pièges.

• Les pucerons cendrés peuvent provoquer un affaiblissement et même une mortalité de plantules surtout en cas de levée en conditions sèches. Les colzas ayant dépassé le stade "4 feuilles vraies" deviennent beaucoup moins sensibles à ce ravageur.

→ En cas de pullulation, des pulvérisations de pyréthrinoïdes (sur plantes jeunes), de parathion ou d'aphicides spécifiques (PIRIMOR, SERK, ...) sur plantes plus développées permettent un bon contrôle des populations.

NOTE CORRECTIVE au bulletin n° 23 du 04 AOUT 1988 :

Concernant l'herbicide colza de pré-semis ou pré-levée (tableau P. 4) :

Il faut savoir que désormais le tébutame est commercialisé sous le nom de COMODOR 6 (autrefois COMODOR) et est autorisé à la dose de 6 l/ha.

© SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX 1988. Toute reproduction partielle ou totale est soumise à notre autorisation.

P45